

Coopérative

- 161 Rapport de la Coopérative
- 163 Rapport annuel de la Coopérative
- 165 Comptes annuels
- 168 Annexe aux comptes annuels
- 174 Rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine l'orientation du Groupe Mobilière et définit son positionnement auprès du grand public. À cet égard, il est responsable non seulement de définir la stratégie, mais aussi de promouvoir des partenariats et des engagements qui reflètent les valeurs coopératives de l'entreprise. Qu'il s'agisse de soutenir des projets de recherche, de développer des mesures de prévention ou d'entretenir le dialogue avec les déléguées et délégués, le Conseil d'administration jette les bases requises pour donner à la Coopérative une orientation responsable et tournée vers l'avenir.

Assemblée des délégués

Lors de l'Assemblée ordinaire des délégués 2025, les déléguées et délégués ont approuvé le rapport de gestion, les comptes annuels 2024 et le rapport annuel de la Coopérative. Ils ont aussi pris acte des états financiers établis selon le référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Les déléguées et délégués ont en outre décidé de la répartition du bénéfice résultant du bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

L'Assemblée des délégués a réélu au Conseil d'administration Thierry Carrel, Bruno Dallo, Erica Dubach Spiegler, Michela Ferrari-Testa, Cristina Gaggini, Barbara Rigassi, Laura Sadis et Carole Seppey pour trois ans. Judith Bellaiche et Luciana Vaccaro ont été nouvellement élues pour trois ans également. Elgar Fleisch (limitation de la durée de fonction) et Carole Hubscher (départ) ont remis leur mandat. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025.

À l'automne, le Conseil d'administration et le Comité de direction ont par ailleurs organisé des séances d'information dans quatre régions de Suisse à l'intention des déléguées et délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint. Le résultat semestriel et les défis actuels ont aussi été présentés à cette occasion.

Conseil d'administration

En 2025, le Conseil d'administration a tenu trois séances:

Séance de printemps

Lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'assemblée des délégués et pris acte du rapport d'activités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ainsi que du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2024. Il a aussi procédé à des élections et réélections dans différents organes.

- Au sein du [Comité de gouvernance](#), Lukas Weber a été élu en remplacement de Beat Brechbühl, qui a quitté le comité, et les autres membres ont été reconduits dans leurs fonctions pour une année.
- Tous les membres du [Comité de positionnement](#) ont été réélus pour un nouveau mandat d'un an.
- Carole Seppey a été élue au Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative pour trois ans. Sabine Himmelsbach a été confirmée dans ses fonctions pour un nouveau mandat de trois ans.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement et le rapport financier correspondant.

Lors de l'assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA qui a suivi sa séance, le Conseil d'administration a exercé les droits attachés à la Mobilière Suisse Société Coopérative en tant qu'actionnaire unique. Suite au départ d'Elgar Fleisch, Beat Brechbühl a été élu au Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA pour trois ans. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2025. L'Assemblée générale a approuvé les comptes consolidés 2024 du Groupe, de même que les comptes annuels 2024 de Mobilière Suisse Holding SA et l'utilisation de son bénéfice. Enfin, conformément au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, l'Assemblée générale a pris acte du rapport sur la rémunération ainsi que des montants perçus par les membres du Conseil d'admi-

nistration de Mobilière Suisse Holding SA, la CEO et les membres du Comité de direction.

Séance de septembre

Lors de sa séance d'automne, le Conseil d'administration a été informé par le Comité de direction de l'évolution des affaires au deuxième trimestre et du résultat semestriel. Il a aussi adopté le rapport semestriel sur les activités de positionnement et le rapport financier correspondant, approuvé le financement transitoire du réseau suisse de mesure de la grêle et prolongé le partenariat avec la fondation Risiko-Dialog.

Séance de novembre

Lors de sa séance de novembre, le Conseil d'administration a confirmé dans son rôle la nouvelle chaire de l'Université de Berne dédiée au changement climatique et à ses effets sur la santé publique dans les zones habitées, qui se penche actuellement sur le thème de la chaleur. Il a aussi approuvé le budget 2026 des thématiques de positionnement.

Comité de positionnement

En 2025, le Comité de positionnement de la Coopérative a tenu quatre séances consacrées au traitement des thèmes de positionnement figurant à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Comptes annuels

Les [comptes annuels](#) de la Mobilière Suisse Société Coopérative présentent un bénéfice de 28,4 MCHF (2024: 29,7 MCHF). Le compte de profits et pertes comprend les produits des participations provenant du dividende de Mobilière Suisse Holding SA de 30,0 MCHF (2024: 30,0 MCHF), les produits d'intérêts de prêts accordés, soit 2,9 MCHF (2024: 4,4 MCHF) et ceux des créances en compte courant, soit 0,4 MCHF (2024: 0,5 MCHF), ainsi que les charges et les impôts, soit 4,9 MCHF (2024: 5,2 MCHF).

La fortune investie se compose principalement de la participation dans Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à Mobilière Suisse Société d'assurances SA, d'un montant de 290 MCHF. Les actifs circulants se montent à 40,5 MCHF (2024: 37,6 MCHF). Le Fonds d'excédents, qui constitue le principal poste des fonds étrangers, s'élève à 119,0 MCHF (2024: 118,7 MCHF). De ce montant, 31,6 MCHF sont réservés au domaine thématique «Nature et prévention» et 18,8 MCHF à d'autres thèmes. Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) se chiffrent à 965,8 MCHF, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (965,1 MCHF).

Utilisation du bénéfice

La proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, d'un montant de 92,8 MCHF, est présentée dans l'annexe aux comptes annuels de la Coopérative. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués, qui se tiendra le 22 mai 2026, de l'approuver. Cette proposition prévoit notamment d'attribuer 22,0 MCHF au Fonds d'excédents, comme l'exercice précédent.

Rapport annuel de la Coopérative

But statutaire

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative.

Conformément à la stratégie du propriétaire adoptée par le Conseil d'administration, la Coopérative assure la mise en œuvre de son but statutaire principalement par une participation directe dans Mobilière Suisse Holding SA et accessoirement par le renforcement du positionnement de la Mobilière comme coopérative auprès du public suisse.

Contexte législatif et réglementaire

Durant l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de modification législative ou réglementaire de nature à affecter spécialement la Mobilière Suisse Société Coopérative.

Engagement de la Mobilière

Grâce à sa base coopérative, la Mobilière peut faire participer le public à son succès entrepreneurial. Elle s'engage en particulier en faveur de la collectivité, contribuant à la résilience de la société et, partant, à la construction de l'avenir de la Suisse. Cet engagement sociétal est aligné sur la stratégie de développement durable du Groupe et met l'accent sur la prévention et la résilience. La Mobilière soutient des projets économiques, sociaux et culturels de

portée régionale ou nationale et s'engage dans la prévention des dangers naturels, la recherche et la promotion de la capacité d'innovation des PME suisses, ainsi que dans l'art et la culture.

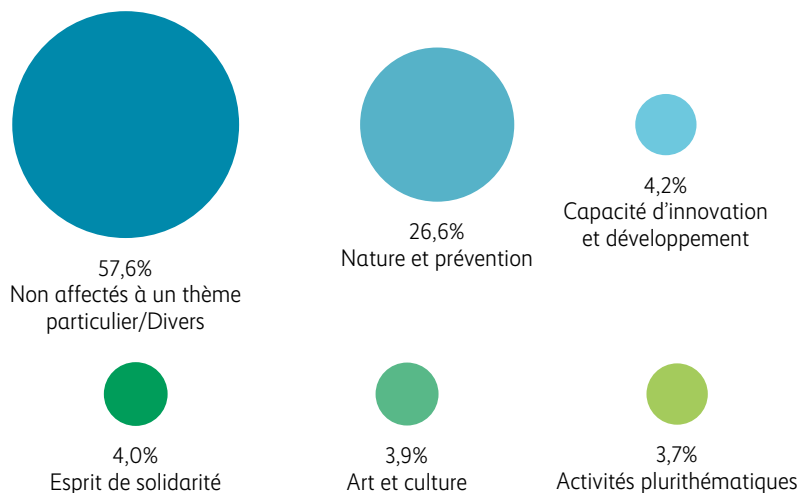
Financement des investissements

La Mobilière Suisse Société Coopérative dispose d'une solide dotation en fonds propres. Dans les fonds étrangers, le poste le plus important est celui du Fonds d'excédents de la Coopérative, qui est mis à contribution pour financer l'engagement décrit ci-dessus. Les ressources de ce fonds sont affectées à hauteur de 42,4% à des thématiques concrètes. En 2025, la Mobilière Suisse Société Coopérative a perçu de sa filiale Mobilière Suisse Holding SA un dividende de 30,0 MCHF.

Évaluation des risques

Sauf dispositions contraires inscrites dans la loi, les statuts ou le règlement d'organisation de la Coopérative, la gestion de cette dernière est déléguée au Comité de direction et au Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Ainsi, les décisions stratégiques sur les questions de positionnement appartiennent certes au Conseil d'administration de la Coopérative, mais la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des activités qui en découlent sont

Fonds d'excédents



au 31.12.2025

déléguées à la Holding. Les tâches de conduite du Groupe, en l'occurrence des sociétés chapeautées par la Holding, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont aussi assumées par la Holding.

De plus, la conception du système de contrôle interne de la Coopérative est du ressort du Conseil d'administration de la Holding. La Coopérative est en outre exposée à un risque stratégique, dans la mesure où le Conseil d'administration de la Holding pourrait assurer la gestion des affaires de façon non conforme au but statutaire. Pour parer à cette éventualité, le Conseil d'administration de la Coopérative – auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de la Coopérative lors de l'Assemblée générale de la Holding – doit choisir les membres du Conseil d'administration de la Holding avec toute la diligence requise, leur donner les instructions nécessaires et remplir ses obligations de contrôle et de surveillance. Afin de préparer ses décisions d'élection, le Conseil d'administration de la Coopérative est assisté par le Comité de gouvernance. La Coopérative est également exposée à un risque de marché, autrement dit de perte de valeur de sa participation dans la Holding, et à un risque de crédit lié à son prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Le Conseil d'administration de la Coopérative est régulièrement informé de la marche des affaires.

Il vérifie en outre, lors de l'approbation des comptes consolidés de la Holding, que les sociétaires, en leur qualité de preneuses et preneurs d'assurance de Mobilière Suisse Société d'assurances SA, bénéficient d'une participation appropriée au résultat.

Enfin, la Coopérative est exposée à des risques stratégiques et de réputation découlant de son positionnement auprès du public suisse. Pour se prémunir contre ces risques, le Comité de positionnement effectue une analyse approfondie des thématiques de positionnement retenues, prépare en conséquence les décisions stratégiques de fond du Conseil d'administration et surveille la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées. Le Comité de positionnement et le Conseil d'administration de la Coopérative sont informés des activités de positionnement par la voie de rapports semestriels.

Changements dans la conduite

La gestion de la Coopérative étant déléguée à Mobilière Suisse Holding SA et les tâches de conduite du Groupe incombant également à la Holding, il n'existe, au niveau de la Coopérative, ni comité de direction ni cadres avec fonction dirigeante ou collaboratrices et collaborateurs. L'assemblée des délégués du 16 mai 2025 a élu Judith Bellaiche et Luciana Vaccaro au Conseil d'administration de la Coopérative. Elles ont succédé à Elgar Fleisch et Carole Hubscher.

Activités de recherche et développement

Le savoir est essentiel pour faire avancer les choses, mais ce qui joue un rôle déterminant, c'est son application dans la pratique. C'est pourquoi la Coopérative non seulement s'engage en faveur d'une recherche appliquée visant l'excellence à l'Université de Berne, à l'EPFZ, dans un partenariat avec la fondation Risiko-Dialog et à l'Université de Fribourg, mais veille également à mettre les résultats de cette recherche à la disposition de la collectivité.

Événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

Perspectives

La Mobilière Suisse Société Coopérative est la propriétaire unique de Mobilière Suisse Holding SA. Ses actifs sont constitués pour l'essentiel de sa participation dans la Holding et de son prêt de 290 MCHF à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

Comme indiqué dans le rapport de la Coopérative, le dividende s'élève, en 2025 également, à 30,0 MCHF. Ce dividende sert notamment à garantir le financement des activités de positionnement. Dans le cadre de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan 2025, le Conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués 2026 d'affecter à nouveau 22,0 MCHF au Fonds d'excédents.

Le succès des activités du groupe d'assurance est une condition indispensable pour garantir la vitalité et l'évolution positive et durable de la Coopérative.

Compte de profits et pertes

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Produit des participations		30 000	30 000
Produit du prêt		2 900	4 350
Autres produits financiers	<u>1</u>	382	525
Produits		33 282	34 875
Frais d'administration	<u>2</u>	-4 652	-4 914
Autres charges financières	<u>3</u>	-3	-0
Charges		-4 655	-4 914
Résultat avant impôts		28 627	29 961
Impôts directs		-262	-261
Bénéfice annuel		28 364	29 700

Bilan au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Actifs			
Liquidités		10 277	11 223
Créances sur des participations	4	29 384	25 878
Autres créances à court terme		806	489
Comptes de régularisation actifs		64	32
Actifs circulants		40 532	37 621
Placements financiers	5	290 000	290 000
Participation	6	758 000	758 000
Immobilisations corporelles	7	819	1 031
Actifs immobilisés		1 048 819	1 049 031
Total actifs		1 089 351	1 086 652
Passifs			
Engagements envers des participations	8	3 410	87
Fonds de donations		482	956
Autres engagements à court terme		500	1 654
Comptes de régularisation passifs		121	193
Fonds étrangers à court terme		4 513	2 891
Fonds d'excédents	9	118 994	118 681
Fonds étrangers à long terme		118 994	118 681
Capitaux étrangers		123 506	121 572
Réserves légales issues du bénéfice		400 000	400 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		473 000	473 000
Bénéfice au bilan		92 845	92 080
– Report de bénéfice		64 480	62 380
– Bénéfice annuel		28 364	29 700
Fonds propres		965 845	965 080
Total passifs		1 089 351	1 086 652

Tableau de financement

en milliers de CHF	2025	2024
Bénéfice	28 364	29 700
Revalorisations (-)/ Amortissements (+): immobilisations corporelles	462	526
Bénéfice (-)/ Perte (+) provenant de la vente d'immobilisations corporelles	0	-24
Augmentation/Diminution de Créances sur des participations	-3 506	-3 181
Autres créances à court terme	-317	63
Comptes de régularisation actifs	-32	17
Fonds d'excédents	-21 688	-21 157
Engagements envers des participations	3 323	-1 197
Fonds de donations	-2 474	-1 605
Autres engagements à court terme	-1 154	441
Comptes de régularisation passifs	-72	-87
Attribution aux caisses de pension	-3 000	-3 000
Attribution à la Fondation du Jubilé	-600	-600
Flux financiers relatifs à l'exploitation	-695	-104
Achat (-)/Vente (+) de Immobilisations corporelles	-250	-276
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	-250	-276
Flux financiers relatifs aux activités de financement	0	0
Variation des liquidités	-945	-381
Total liquidités exercice précédent	11 223	11 603
Variation des liquidités	-945	-381
Total liquidités exercice sous revue	10 277	11 223

Annexe aux comptes annuels

La présentation des comptes est adaptée aux particularités de l'entreprise, dans le respect du contenu minimal prévu par la loi (art. 958c, al. 3, CO). Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Indications complémentaires conformément au droit des obligations

La Mobilière Suisse Société Coopérative établit un tableau des flux de trésorerie (art. 961, al. 2, CO).

Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles: les immobilisations corporelles se composent de tableaux, d'autres objets d'art, d'un véhicule et d'installations publicitaires. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur cinq ans (tableaux, véhicule et autres objets d'art) ou quatre ans (installations publicitaires), sur la base de leur coût d'acquisition.

Transfert de l'obligation d'établir des comptes consolidés

La Mobilière Suisse Société Coopérative, ainsi que l'y autorise l'art. 963, al. 4, CO, transfère l'établissement de ses comptes consolidés à Mobilière Suisse Holding SA, laquelle réunit toutes les participations du Groupe sous une direction unique.

Participations

	Quote-part de participation et pourcentage de vote en %		Capital-actions en milliers de CHF	
	2025	2024	2025	2024
Participation directe				
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	100,00	100,00	200 000	200 000
Participations significatives indirectes				
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100,00	100,00	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100,00	100,00	25 000	25 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100,00	100,00	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100,00	100,00	1 000	1 000
SC, SwissCaution SA, Nyon	100,00	100,00	3 000	3 000
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ¹	0	29,32	0	2 454
Ringier AG, Zofingue	25,00	25,00	300	300

¹ Avec l'entrée en Bourse de Swiss Marketplace Group SA (SMG) a été créée la société SMG Swiss Marketplace Group Holding SA. Toutes les actions de SMG lui ont été cédées. La quote-part de participation au 31.12.2025 était de 19,3%. Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote était de 25,0%.

Engagements conditionnels

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La Coopérative n'emploie pas de personnel. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA.

Explications relatives au compte de profits et pertes

1 Autres produits financiers

Les autres produits financiers de 382 kCHF (2024: 525 kCHF) comptabilisés en 2025 résultent des produits d'intérêts sur les comptes courants bancaires, de la rémunération des comptes courants envers les participations ainsi que des gains de change.

2 Frais d'administration

en milliers de CHF	2025	2024
Frais d'administration	-4 652	-4 914
Dont amortissements d'immobilisations corporelles	-462	-526
Dont prestations de révision	-16	-17

3 Autres charges financières

Les autres charges financières résultent des pertes de cours sur les positions en devises étrangères ainsi que des charges d'intérêts.

Explications concernant le bilan

4 Créances sur des participations

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	0	34
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	28 448	25 301
bexio SA, Rapperswil (participation indirecte)	683	0
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne (participation indirecte)	0	0
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	57	239
Mobilière Suisse Asset Management SA (participation indirecte)	0	1
Trianon SA (participation indirecte) ¹	0	141
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (participation indirecte)	196	163
Total créances sur des participations	29 384	25 878

¹ Trianon SA a été vendue au 01.10.2025.

5 Placements financiers

Les placements financiers se composent du prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

6 Participation

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	758 000	758 000

Les participations indirectes sont indiquées dans le tableau des participations.

7 Immobilisations corporelles

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Valeurs d'acquisition	8 972	8 722
Corrections de valeur cumulées	-8 153	-7 691
Valeur comptable nette	819	1 031

8 Engagements envers des participations

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	3 410	0
XpertCenter SA (participation indirecte)	0	62
Mobilière Suisse Services SA (participation indirecte)	0	26
Total engagements envers des participations	3 410	87

9 Fonds d'excédents

en milliers de CHF	Nature et prévention	Esprit de solidarité	Capacité d'innovation et développement	Art et culture	Activités plurithématiques	Non affectés à un thème particulier/divers	Total
État au 01.01.2024	32 533	3 248	2 800	8 879	2 746	67 632	117 838
Constitution de réserves	5 934	1 662	4 724	2 583	3 450	-18 353	0
Attribution	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-7 123	-2 410	-2 224	-8 022	-1 279	-100	-21 157
État au 31.12.2024	31 344	2 501	5 300	3 441	4 917	71 179	118 681 ¹
Constitution de réserves	7 028	5 583	2 136	4 357	1 404	-20 508	0
Attribution	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-6 724	-3 211	-2 446	-3 212	-1 928	-4 165	-21 688
État au 31.12.2025	31 648	4 872	4 990	4 585	4 393	68 506	118 994²

¹ La présentation des thèmes de positionnement a été modifiée par rapport aux comptes annuels 2024. Le montant total du Fonds d'excédents au 31.12.2024 n'a pas changé. Le thème de positionnement «Nature et prévention» comprend aussi des projets qui figuraient jusqu'ici sous «Recherche fondamentale» ou «Projets climatiques». Contenus jusqu'à présent dans l'ancienne catégorie «Culture/communication & mise en œuvre», les frais afférents au personnel, au marketing et à la communication ont été ventilés entre les cinq domaines thématiques conformément au principe de causalité. Les engagements restants sont indiqués dans la catégorie «Art et culture», dont la désignation a été modifiée. Les catégories «Divers», «Versements uniques» et «Non affectés à un thème particulier» ont été regroupées et complétées avec d'autres engagements.

² Sur les 118 994 kCHF, il est prévu de verser environ 31 085 kCHF en 2026.

Utilisation du bénéfice

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Report de bénéfice	64 480	62 380
Bénéfice annuel	28 364	29 700
Bénéfice au bilan	92 845	92 080

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués du 22 mai 2026 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

Attributions		
- Fonds d'excédents	22 000	22 000
- Caisses de pension	3 000	3 000
- Fonds de donations	2 000	2 000
- Fondation du Jubilé	600	600
Total attributions	27 600	27 600
Report à compte nouveau	65 245	64 480

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Mobilière Suisse Société Coopérative (la société), comprenant le compte de profits et pertes, le bilan au 31 décembre 2025, et le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les [comptes annuels](#) ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Thomas Schwarz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé

Zurich, 31 mars 2026